

# La lettre du SAGE

## Nappe de Beauce

### Edito



*Le SAGE Nappe de Beauce est entré en 2006 dans une étape essentielle de son élaboration : la définition de la stratégie future de la CLE. La première*

*phase de cette étude s'achève par la rédaction d'un rapport intermédiaire qui sera soumis à la CLE en Octobre prochain. Cette première phase a été marquée par une forte mobilisation des acteurs locaux lors des différentes réunions de travail.*

*En 2006, les partenaires financiers nous ont également réaffirmé leur soutien pour l'animation de la CLE et la réalisation des études complémentaires du SAGE. Ceci nous a notamment permis d'étoffer la cellule d'animation en recrutant en juillet 2006 une deuxième animatrice, Sophie De RUYVER et de lancer une étude pour améliorer la gestion quantitative des cours d'eau.*

*Ces éléments nous permettront d'aborder la phase qui se présente à nous dans de bonnes conditions.*

*Les sujets dont la CLE devra débattre dans les prochains mois sont importants et nécessitent à nouveau la mobilisation de tous pour atteindre l'objectif fixé : la définition de la stratégie de la CLE fin 2006.*

Monique BEVIERE  
Présidente de la CLE du  
SAGE Nappe de Beauce

### Projet de loi sur l'eau et les milieux aquatiques

#### Où en est-on ?

Après avoir été présenté en Conseil des Ministres le 9 mars 2005 par M<sup>me</sup> Nelly OLIN, le projet de loi a été adopté en 2<sup>ème</sup> lecture par le Sénat le 11 septembre 2006. Il avait été adopté auparavant en 1<sup>ère</sup> lecture par l'Assemblée Nationale le 30 mai 2006. Il reste une dernière navette devant l'Assemblée Nationale.

#### De quoi s'agit-il ?

Le projet de loi recherche les conditions permettant "un bon état écologique des eaux" en 2015, conformément à la directive européenne du 23 octobre 2000.

Parmi les points essentiels, on retiendra :

#### Pour préserver les milieux aquatiques :

- L'obligation de respect de la continuité écologique imposée aux ouvrages hydrauliques pouvant aller jusqu'à l'interdiction d'implanter des ouvrages ;
- L'obligation d'entretien des cours d'eau sans travaux néfastes pour les écosystèmes aquatiques par les riverains et capacité des collectivités locales à s'y substituer par le biais d'opérations groupées par tronçon de cours d'eau.

#### Pour préserver et restaurer la qualité de l'eau :

- La modification de certaines pratiques agricoles en amont des captages d'eau potable ;
- La tenue d'un registre par les distributeurs de produits phytosanitaires ;

- Le contrôle périodique obligatoire des matériels de pulvérisation.

#### En matière d'assainissement :

- La création d'un fonds de garantie pour les dommages causés par l'épandage des boues d'épuration urbaine ;
- L'instauration d'une taxe sur les volumes d'eau de ruissellement ;
- L'obligation des particuliers à réaliser un diagnostic régulier de leur installation d'assainissement non collectif. Les communes qui le souhaitent peuvent construire, rénover et entretenir les installations des particuliers qui le demandent.

### Quelles conséquences pour les SAGE ?

Le projet de loi a pour objectif de faciliter la définition des SAGE et de renforcer leur positionnement juridique.

A ce jour, par le principe de compatibilité, le SAGE n'est opposable qu'aux actes administratifs dans le domaine de l'eau. Il ne s'adresse pas directement aux usagers de l'eau. Le projet de loi sur l'eau propose que le SAGE puisse désormais définir des dispositions directement opposables aux tiers concernant l'usage de l'eau et des milieux aquatiques. Ces dispositions seront décrites dans le règlement du SAGE.

Par ailleurs, les règles de composition de la commission locale de l'eau seront assouplies, facilitant les désignations complémentaires de membres. Enfin, sur proposition de la commission locale de l'eau, les établissements publics territoriaux de bassin (EPTB) pourront prendre en charge la réalisation des études, de l'animation et du suivi.

#### Dans ce numéro

Les travaux de renaturation de l'Oeuf (Loiret) : un exemple de partenariat réussi sur le territoire du SAGE	2
L'assainissement non collectif, l'expérience de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais (Loiret)	3
La mise en œuvre du SAGE Orge Yvette est engagée	3
La DIREN Centre	4
Calendrier de travail 2006 - 2007	4
Le SAGE Nappe de Beauce sur le Web	4

## Dans le Loiret, les travaux de renaturation de l'Oeuf : un exemple de partenariat

### réussi sur le territoire du SAGE



#### Origine et objectif du projet :

Depuis déjà trois ans, «Irri-Mieux» Pithiverais a établi un partenariat entre le Syndicat d'Irrigants de la Grande Beauce, la Fédération pour la Pêche et la protection du milieu aquatique et le Syndicat de l'Oeuf autour de la problématique de l'eau en Beauce. Ce partenariat s'est concrétisé en 2004 par l'organisation d'une journée d'actions sur la rivière du Pithiverais, l'Oeuf. Face au succès rencontré, cette opération a été reconduite en 2005 et en 2006. L'objectif de l'opération est double. Il s'agit, d'une part, de poursuivre la campagne d'aménagement initiée par le Syndicat de rivière de l'Oeuf et la Fédération de Pêche et, d'autre part, de promouvoir les échanges entre l'ensemble des partenaires de la gestion de l'eau du Pithiverais en dehors des périodes de crise.



#### Déroulement des journées :

- 14 septembre 2004 : Aménagement de 250 m de rivière
- 15 septembre 2005 : Aménagement de 100 m de rivière et mesure du repeuplement piscicole par pêche électrique
- 13 juin 2006 : Aménagement de 100 m de rivière et visite d'une exploitation d'irrigant

Les travaux réalisés consistent en un aménagement morphologique du lit de l'Oeuf par des ouvrages issus du génie végétal (implantation d'épis, de micro-seuils, de banquettes végétalisées) afin de rétablir une dynamique alluviale et permettre ainsi de diversifier les habitats fauniques. Lors de chaque journée, les techniciens de rivières (CEuf et Bézonde), et les agents de la Fédération de Pêche guident les "néo-aménageurs" venus de tous les horizons : irrigants, pêcheurs, agents techniques et territoriaux (SAGE de la Nappe de Beauce, Syndicat Régional des Betteraviers, Chambre d'Agriculture). Le Syndicat de rivière fournit le matériel végétal (plantes, boutures, plançons) ainsi que les pieux. Les autres matériaux sont fournis gracieusement par des acteurs locaux (sucrière de Pithiviers le Vieil, agriculteur de la région). Les frais liés au transport des matériaux, à la location d'un engin de travaux et aux repas offerts aux participants, sont partagés entre les partenaires.

#### Bilan des premières restaurations

##### Que du positif !

Tout d'abord des résultats spectaculaires au niveau de la biomasse piscicole. Une analyse comparative des premiers aménagements a été réalisée. Le bilan laisse apparaître une augmentation de 480 fois passant de 23 g (2 espèces piscicoles) en 2004 avant les aménagements à près de 11 kg de poissons (10 espèces différentes). On note également un accroissement de la biomasse végétale et une très nette amélioration de la dynamique du cours d'eau.

Cette opération a permis par ailleurs de resserrer les liens entre le Syndicat des irrigants, la Fédération de pêche et le Syndicat de rivière. Cette nouvelle relation entre les partenaires s'est notamment traduite en 2006 par l'encadrement partagé du stage de Soline ROBILLARD, étudiante en Géographie à l'Université de Paris 1, sur les effets de ces actions de renaturation. Cette relation privilégiée entre les partenaires facilite la concertation dans le cadre de projets à plus grande échelle telles que la mise en œuvre du contrat rural ou encore la réalisation de l'étude globale lancée par le Syndicat Mixte d'Etude des Sources et des Marais de l'Essonne. Enfin, une réflexion commune est engagée pour étendre l'opération à d'autres secteurs du Pithiverais.



## L'assainissement non collectif, l'expérience de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais

#### Qu'est-ce que le SPANC ?

La directive européenne du 21 mai 1991 et la loi sur l'eau du 3 janvier 1992 reconnaissent l'assainissement autonome comme une solution à part entière, alternative à l'assainissement collectif dans les zones d'habitat dispersé. Afin d'assurer la qualité des installations et le suivi de leur fonctionnement, la loi sur l'eau a confié aux communes (ou à leurs groupements) des compétences nouvelles en matière de contrôle, qu'elles doivent exercer depuis le 31 décembre 2005, dans le cadre d'un Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC).



Fosse toutes eaux - plastique

#### Quelles sont les missions du SPANC ?

- Contrôler le bon fonctionnement des dispositifs existants.
- Contrôler la conformité des dispositifs neufs ou réhabilités (contrôle de conception et de bonne exécution des travaux).
- Assister, conseiller et accompagner les particuliers dans la mise en place de leur installation.

#### L'expérience de la Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais

La Communauté de Communes de Beauce et du Gâtinais présidée par Jean-Claude BOUVARD, regroupe 18 communes et on y dénombre 1650 résidences en assainissement individuel. Les communes ont débuté le zonage de l'assainissement dès 1995 et la Communauté de Communes a mis en place un SPANC en 1999. Anthony BROSE, responsable du service environnement de la CCBG depuis 2004 assisté d'Elise VIARD, assurent l'instruction des dossiers pour les nouvelles installations, la vérification des installations anciennes et le suivi des

réhabilitations. Le diagnostic des installations existantes a été réalisé en partie par un bureau d'études et en interne pour les 800 dernières maisons. Environ 80% des installations visitées ne répondaient pas aux normes en vigueur. Trois niveaux de priorité ont été définis. Les travaux les plus urgents concernent les installations d'avant les années 80 ne comportant qu'une fosse. Les travaux de réfection ont débuté en 2006 avec une prise en charge de 60% du montant par l'Agence de l'eau Seine Normandie, dans le cadre d'un contrat rural.

Après deux années de mise en service, ces résultats positifs sont principalement dus à :

- une sollicitation de l'ensemble des catégories professionnelles liées au SPANC (architectes, constructeurs, artisans, vendeurs de matériaux,...). Ces professionnels ont été formés aux nouvelles procédures (prise en compte de l'installation sanitaire dans les plans d'architectes, utilisation de matériaux adaptés, conformité des travaux réalisés, etc.) par le biais de réunions d'information organisées par la cellule SPANC en partenariat avec la chambre des métiers et de l'artisanat ;



Lit filtrant vertical non drainé

- une large information des usagers du SPANC auxquels il a fallu expliquer les zonages par rapport à l'assainissement, les procédures mises en place, les redevances, etc.

Le plus difficile a été de convaincre les élus car la création et le fonctionnement de la cellule SPANC nécessitent la mise en place d'une redevance pour les usagers (130 € TTC pour une installation neuve ou une réhabilitation et 30 € TTC/an pour le contrôle périodique des installations - délibération du 27 mai 2004).

#### Les bénéficiaires d'une telle cellule :

- Un interlocuteur unique en matière d'assainissement autonome tant pour les particuliers que pour les professionnels qui peuvent bénéficier d'informations et de conseils.
- Un travail qui s'effectue maintenant en partenariat entre la Communauté de Communes, les artisans et les professionnels.
- Et bien sûr un bénéfice non négligeable pour l'environnement.

## La mise en œuvre du SAGE Orge-Yvette est engagée

Le SAGE Orge-Yvette, qui s'étend sur 950 km<sup>2</sup>, partage une partie de son territoire en commun avec le SAGE Nappe de Beauce (soit 116 communes). Nous vous proposons de faire un point sur le contenu de ce SAGE qui a été approuvé par la CLE lors de sa séance du 20 juin 2005.

Au terme d'un travail de concertation avec les acteurs locaux, la Commission Locale de l'eau chargée de l'élaboration du SAGE Orge-Yvette a pu dégager 2 axes principaux :

#### A - la gestion du cycle naturel de l'eau

- la gestion du risque d'inondation

Le bassin Orge-Yvette est extrêmement sensible au risque inondation et la protection des biens et des personnes est un enjeu majeur.



Les prévisions d'expansion de l'urbanisation ont conduit le SAGE Orge-Yvette à mettre en place une double stratégie :

- retenir les eaux pluviales en amont dans les zones à forts ruissellements,
- protéger le lit mineur des cours d'eau et les zones d'expansion des crues et éviter leur imperméabilisation galopante

- la restauration et l'entretien des milieux naturels liés à l'eau

Bien que les milieux naturels du bassin versant fassent l'objet d'une attention toute particulière, la forte pression urbaine limite la possibilité de développer le potentiel biologique des milieux naturels. La préservation de ces milieux et de leur qualité participera à l'amélioration du fonctionnement hydrologique global du bassin versant. Dans cette optique le SAGE Orge-Yvette a choisi la stratégie suivante :

- engager des travaux moins onéreux en matière de lutte contre les inondations,
- reconquérir la faculté d'auto-épuration des cours d'eau,

- protéger les milieux aquatiques en intégrant des mesures fortes dans les documents d'urbanisme,
- renforcer les études d'impacts des aménagements pouvant altérer la qualité de la ressource.

#### B - la gestion du cycle des usages de l'eau

- la maîtrise des sources de pollutions

La situation du bassin versant Orge-Yvette s'est complexifiée d'année en année aboutissant aujourd'hui à une saturation des collecteurs de bassin versant. Ce constat combiné aux perspectives d'évolution de la population et à la volonté régionale de traiter les eaux usées au plus près du consommateur, ont conduit le SAGE Orge-Yvette à proposer la stratégie suivante :

- Poursuivre la réhabilitation des unités de traitement et du système de collecte existant.
- Continuer la mise en place d'unités de traitement.

- Améliorer les rejets qualitatifs et quantitatifs sur l'intégralité des réseaux y compris en aval des installations.

Ces mesures permettront sans doute d'atteindre dans de meilleures conditions les objectifs de bon état des milieux de la DCE et les objectifs d'une meilleure gestion de l'assainissement.

Après l'élaboration, vient le temps de la mise en œuvre

Selon Kristell PICHODOU, animatrice du SAGE Orge-Yvette «plusieurs chantiers sont à engager rapidement pour favoriser une bonne mise en œuvre du SAGE. Il s'agit dans un premier temps de mettre en place des commissions thématiques chargées d'émettre des avis sur les dossiers d'autorisation loi sur l'eau du territoire à la lumière de la stratégie définie par la CLE. Dans le même temps, la CLE devra travailler à la définition de priorités d'actions parmi celles définies dans le SAGE. Cette programmation devra s'accompagner d'un important travail d'animation pour mobiliser les acteurs et les aider à bien prendre en compte les préconisations du SAGE».

# La DIREN Centre

**Interview de M. GITTON, chef du Service «eau et milieux aquatiques» à la DIREN Centre, membre du collège des représentants de l'État.**



**Qu'est-ce qui vous intéresse au sein de la CLE et dans son fonctionnement ?**

La SAGE devra définir des règles importantes en matière de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques associés. La CLE est un lieu d'échange et de décision essentiel car il associe l'ensemble des usagers.

**Quel est, selon vous, votre rôle au sein de la CLE ?**

La DIREN a joué un rôle pilote pour le lancement du SAGE.

Aujourd'hui, nous contribuons aux débats en nous appuyant sur notre connaissance du terrain et en apportant des informations techniques relatives au fonctionnement du complexe aquifère et des milieux aquatiques associés.

Nous veillons également à ce que la CLE dispose de toutes les informations nécessaires pour que les orientations prises soient en accord avec les obligations réglementaires dans le domaine de l'eau. Il s'agit notamment de celles qui découlent de la directive-cadre sur l'eau, directive européenne qui fixe des objectifs de reconquête ambitieux pour atteindre en 2015 le bon état quantitatif et qualitatif.

**La CLE entre dans une étape importante à l'issue de laquelle elle devra définir sa stratégie future. Comment souhaitez-vous que soient abordés les débats dans cette phase essentielle ?**

Une étude en cours formulera une palette de scénarii de gestion des eaux. Sur cette base, la CLE aura à arrêter une stratégie collective traduisant un choix en matière de conciliation entre les usages et la protection des milieux.

Ce rendez-vous est effectivement essentiel. Il doit permettre à la CLE de déterminer en connaissance de cause ce que seront les règles spécifiques au SAGE qui s'imposeront aux décisions prises dans le domaine de l'eau

**Quels sont les éléments qu'il vous paraît indispensable d'aborder dans les débats futurs ?**

L'état des lieux et le diagnostic réalisés montrent que les points à traiter sont nombreux.

Parmi les sujets forts sur lesquels il convient que la CLE se positionne, on peut citer la gestion des prélèvements dans la nappe. Il faudra que les prélèvements tiennent pleinement compte de la nécessaire alimentation en eau des écosystèmes aquatiques de surface et des zones humides. L'état des lieux réalisé pour la directive-cadre sur l'eau a établi que l'atteinte du bon état quantitatif nécessite une amélioration de l'actuel système de gestion volumétrique, novateur en son temps. Cela passe tout d'abord par une définition des situations de crise. Ensuite, il faudra définir les mesures de gestion permettant de prévenir au mieux l'arrivée de ces situations de crise.

## Calendrier de travail 2006 - 2007



### ← IIIII élaboration de la stratégie du SAGE IIIII →

- Groupes de travail :
- Gestion quantitative de la ressource
  - Gestion qualitative de la ressource
  - Préservation des milieux aquatiques et naturels
  - Bassin Versant Juine Essonne



### En Bref :

La cellule d'animation a eu le plaisir d'accueillir une deuxième animatrice en la personne de Sophie De RUYVER qui travaille aux côtés de Christine MORIN et de Catherine COUTARD depuis le 3 juillet 2006.



### La lettre du SAGE Nappe de Beauce

Publication de la Commission Locale de l'Eau N°4, septembre 2006.

Directeur de la publication : Mme Bevière, présidente de la CLE

Editeur : Syndicat du Pays Beauce Gâtinais en Pithiverais dans le cadre du SAGE Nappe de Beauce.

Rédaction : Cellule d'animation du SAGE

Conception graphique : www.grafity.fr

## LE SAGE NAPPE DE BEAUCE SUR LE WEB



[www.sage-beauce.fr](http://www.sage-beauce.fr)

Le site du SAGE Nappe de Beauce est en ligne depuis le printemps 2006. Vous y trouverez des actualités, les principales informations sur le SAGE nappe de Beauce ainsi que les dates des prochaines réunions (les principales).

N'hésitez pas ! Si vous avez des informations sur la gestion de l'eau en Beauce à diffuser. Elles pourront être relayées à travers le site du SAGE.

